

LIMITÉ

Toute voiture devra être conforme au règlement et à l'esprit des règles pour être acceptée dans cette division.

1. MODÈLES DE VOITURE

1.1. Voiture américaine à propulsion seulement. 1.2. Aucun empattement inférieur à 108" accepté. Il ne sera pas permis d'allonger un empattement inférieur à 108" afin d'atteindre cette limite. 1.3. Les Camaro, Firebird, Mustang, Capri, Zéphir ayant un empattement original inférieur à 108" sont acceptées avec suspension avant Macpherson seulement. 1.4. Les voitures de 1993 à aujourd'hui ne sont pas autorisées.

2. CARROSSERIE

2.1. La carrosserie devra être complète, en acier, minimum 22 gages, originale, fixée à sa place originale sur le châssis (frame). Les pièces de remplacement racing « Five star » sont acceptés. 2.2. Les dimensions extérieures, son apparence et son emplacement sur le châssis devront demeurer d'origine le plus possible. 2.3. La hauteur minimum du toit doit être de 48" du sol à 12" du pare-brise, au centre du toit. 2.4. Les supports de carrosserie (bushings) peuvent être enlevés pour abaisser la carrosserie directement sur le châssis. 2.5. Les pare-chocs pourront être remplacés ou rebâtit en tubes, Rien ne peut leur être ajouté pour changer

l'apparence extérieure. Ils devront être à leur emplacement originaux et d'un model semblable au reste de la carrosserie de l'auto. Ils devront être fabriqués de façons à être sécuritaire (pliable sur impact) jugé par l'inspecteur.

2.6. Les couverts de pare-chocs avant et arrière pourront être en plastique moulé (plastic nose). Les pare-chocs chromés ou en plastic d'origine sont acceptés.

2.7. Toutes les ouvertures pour lumière et poignées de portes devront être bouchées avec de la tôle ou du plastic semi-rigide riveté ou soudé.

2.8. Le support de radiateur pourra être enlevé et refait en tubes.

2.9. Barrures de capot et de coffre de type (hood pin avec contre-pin) obligatoires. Les Tiges filetées sont interdites.

2.10. Le pare-brise avant original au modèle de l'auto est obligatoire ou peut être remplacé par un lexan 1/8" d'épaisseur avec minimum 3 supports intérieurs.

2.11. Un rétroviseur intérieur est permis et recommandé.

2.12. Vitre arrière optionnelle.

2.13. Découpage des ailes autour des pneus permis. Maximum 4 pouces.

2.14. Portes devront être en acier, minimum 22 gages, soudées ou rivetées.

2.15. Les bas de caisse (rocker panel) devront être originaux et complet. Peuvent être réparé, mais sous la même forme.

2.16. Un "aileron" arrière est permis. Maximum 6" de haut. Ne doit pas dépasser les cotés de l'auto.

2.17. Les fausses ailes arrière doivent rester en place. En cas de dommage peuvent être remplacé par une forme semblable en acier de 22 gages (0.025") minimum.

2.18. Les fausses ailes Avant peuvent être enlevées.

2.19. Toutes moulures de chrome, poignées de portes et

autres accessoires extérieurs doivent être enlevés. 2.20. Le dédoublement des ailes, portes, capot, panneau de coffre est permis. 2.21. Les crochets ou anneaux à l'avant et à l'arrière sont obligatoires pour faciliter le remorquage. 2.22. La voiture peut être vidée de toute pièce inutile, autre que la carrosserie, attachée par des écrous. (Attention voir section 4. intérieure de la voiture).

3. CHASSIS (FRAME)

3.1. Le châssis doit être original et à sa pleine longueur. Sauf pour les pointes avant et arrière qui pourront être modifiées pour attacher les pare-chocs. Les pointes de (frame) arrière endommagées sur les métriques et Camaro, pourront être remplacées par un tube de 2X4, sur une longueur maximum de 24 pouces. 3.2. Il doit être de la même marque, modèle et année/model que la carrosserie. 3.3. Le châssis doit être en bonne condition. Il peut être renforcé. 3.4. Il est possible de réparer le châssis, de façon conventionnelle, en respectant les dimensions d'origines avec approbation de l'inspecteur. Le profil de hauteurs du châssis ou des renforts stock doivent être respecté en tout temps (aucune pièce plus basse que celles d'origines n'est acceptée). 3.5. Tous les points d'attache des pièces de suspension (tables, bras de suspension arrière, supports de lames, barre stabilisatrice) doivent être à leurs positions d'origine dans les 3 dimensions (largeur, hauteur par rapport au châssis, distance entre deux points) pourront être mesurés par l'inspecteur et devront respecter les mesures du fabricant sauf pour les points suivants : voir 3.6. et 3.7.

3.6. Le support de table du haut seulement, pourra être relocalisé de côté tout en gardant les hauteurs d'origine pour corriger le camber. Ne pourra pas être déplacé d'en avant en arrière. (Il est défendu de coupé les «shaft» de table pour des raisons de sécurité). 3.7. Le point d'attache sur le châssis, du bras de suspension arrière en bas à droite pourra être (slotté) de 1 " maximum pour ajuster l'empattement du côté droit seulement.

4. INTÉRIEUR DE LA VOITURE

4.1. L'intérieur devra être dépouillé de tout matériel inflammable. 4.2. Le tableau de bord doit être enlevé et refait en tôle. 4.3. Le plancher, ainsi que les murs pare-feu avant et arrière devront être à leur place originale. 4.4. Le mur pare-feu avant (cowl dash) doit demeurer complet. 4.5. Les trous de système de chauffage et autres devront être bouchés par de la tôle 22 gages minimums rivetés ou soudés. 4.6. Le mure pare-feu arrière doit être complètement fermé par de la tôle minimum 22 gages (0.025"). 4.7. Le plancher peut être refait seulement pour les parties en bas de la bosse d'origine où est situé le drive shaft. La bosse du centre doit demeurer originale. 4.8. La colonne de direction d'origine ou remplacement en tube accepté longueur d'origine à respecter mesurée du pied (steering gear box) au volant. Double joint ou 2 tubes coulissant un dans l'autre obligatoire. 4.9. La pédale de freins doit conserver sont emplacement original.

4.10. Il est permis d'enlever le plancher de la valise. 4.11. Aucun réservoir ou radiateur dans l'habitacle.

5. CAGE PROTECTRICE & SÉCURITÉ

5.1. Cage protectrice complète obligatoire 5.2. La cage protectrice devra avoir au moins quatre (4) poteaux (voir annexe A image 2). Les poteaux de la cage devront être soudés au châssis (frame). La cage devra avoir un minimum de trois (3) barres du côté du chauffeur, deux (2) du côté droit et avoir un minimum d'une barre diagonale du toit sur le côté gauche à un poteau de soutien. Renfort du frame en forme de X accepté. 5.3. Toutes les soudures seront inspectées scrupuleusement. 5.4. La batterie doit être solidement fixée et couverte par une boîte de plastic solidement attaché. Boîte pour bateau fortement recommandé. 5.5. Les filages électriques doivent être solidement fixés et protégés par une gaine de caoutchouc lorsqu'il traverse la tôle. 5.6. Un extincteur d'au moins 2.5lbs est obligatoire (classe A, B et C). 5.7. L'extincteur doit être en bonne condition, opérationnel et scellé. Les extincteurs seront inspectés sans préavis par les officiels de la piste à tout moment jugé opportun par eux. 5.8. Le siège de course est obligatoire et doit être solidement fixé. 5.9. Le filet protecteur du côté du conducteur est obligatoire. 5.10. Ceintures de sécurité de quatre (4) points minimums obligatoires et approuvée racing.

5.11. Le casque protecteur est obligatoire, approuvé D.O.T. et devra être approuvé par l'inspecteur technique.

5.12. L'habit de course est obligatoire.

6. RÉSERVOIR À ESSENCE

6.1. Le réservoir d'essence devra être fixé solidement sur le plancher du coffre arrière ou au châssis. 6.2. La "fuel cell" est fortement recommandée. Celle recouverte d'aluminium est acceptée. Aucun réservoir en aluminium ou réservoir transportable. 6.3. Le réservoir à essence devra être tenu avec deux bars de 1/16" x 1" minimum ou équivalent. 6.4. 10" minimums du sol. Obligatoire. 6.5. Aucun bouchon de réservoir ne devra dépasser la carrosserie.

7. ESSENCE

7.1. Essence vendue à la pompe commerciale seulement. L'ajout d'additif est interdit comme l'utilisation de gaz d'avion ou autre gaz.

8. SUSPENSION

8.1. La suspension doit être originale au complet sauf les pièces mentionnées ci bas. 8.2. Toutes ses composantes doivent être fixées à l'emplacement d'origine. Sauf les tables du haut. Voir section 3.5. 8.3. Hauteur minimum du sol : 5" au 4 coins du Châssis ou support de lame. Excepter le berceau sous le moteur qui sera forcément plus bas. Les pesées de plomb ou autre matériel ne devront pas être plus basses que le châssis.

8.4. Une tolérance de 1" sera acceptée sur l'empattement pour ajustement tout en conservant l'empattement original sur un côté.

8.5. Les (KNUCKLES) avant doivent être identiques de chaque côté (NO OFFSET) et doivent avoir le centre égal (NO LOWERING SHAFT). Hauteur de fusée stock. 8.6.

Les équipements ou ajouts aidant au transfert de poids sont interdits. 8.7. Aucune suspension arrière

indépendante permise. 8.8. Aucune suspension à air ou équivalente acceptée. 8.9. Il est permis d'attacher la suspension pour aider à changer les pneus. 8.10.

(Bushings) en acier, caoutchouc, polyuréthane ou téflon acceptées.

8.11. Amortisseur 8.11.1. Amortisseur aux dimensions d'origine seulement. 8.11.2. Amortisseur avec espaceur (shim) ½ maximum avec ajustement par le bas. 8.11.3. Amortisseurs de course ajustables par la tige seulement seront permis. Ex : PRO SS 100/100A ou l'équivalent.

8.12. Suspension à Ressorts 8.12.1. Ressorts de course acceptés 8.12.2. Un seul ressort par emplacement.

8.13. Suspension à Lames 8.13.1. Largeur maximum 45" au centre des lames. 8.13.2. Vis arrière accepté. 8.13.3. Slider accepté à l'arrière de la lame seulement. Doit être fixe à l'avant.

8.13.4. L'empattement pourra être ajusté par les (U bolts). Maximum 1" de gauche à droite.

8.14. Les Tables de Suspension Avant 8.14.1 Supérieurs et inférieurs doivent être identiques de chaque côté (suspension arm ou table). 8.14.2. On pourra les renforcer sans les modifier. 8.14.3. Droit au shaft offset sur les tables du haut pour ajuster le camber. 8.14.4. Les supports de tables du haut seulement pourront être relocalisés. Voir Point 3.6. Dans la section 3. Chassis.

8.15. Les Bras de Suspension Arrière 8.15.1. D'origine seulement. Devront être égaux en longueur gauche/droite, et de longueur d'origine. 8.15.2. Non ajustables en longueur. 8.15.3. Le point d'attache avant du bras de suspension arrière du bas coté droit peut être sloté. Un pouce maximum de différence avec le coté gauche. Voir section : 3.7. 8.15.4. On pourra les renforcer sans les modifier.

8.16. Barre Stabilisatrice 8.16.1. D'origine avec ajustements au-dessus des tables et fixée à l'emplacement d'origine. 8.16.2. Diamètre maximum de 1.25" .15lbs minimum .22lbs maximum. 8.16.3. Ajustement par les extrémités seulement. Avec (link kit) d'origine ou studs filetés.

8.17. Ajustements 8.17.1. Vis d'ajustement accepté sur (boudins et lames) en

arrière seulement. 8.17.2. Ajustement sur boudins avants intérieur seulement. Avec (pot) Trappe d'ajustement extérieur permise 2" x 2" maximum. 8.17.3. Joints à rotule (Ball joint) ajustables, non permis.

9. PONT ARRIÈRE / DIFFÉRENTIEL

9.1. Doit être de la même marque, année et modèle que l'auto. GM=FORD=DODGE. 9.2. Ratio : Chevrolet / 2.42, Dodge / 2.45 , Ford / 2.47 . Pas Barré d'aucune sorte. 9.3. Doit respecter la largeur originale du model de l'auto. 9.4. Les supports originaux devront demeurer à leur place originale. 9.5. Un anneau de retenu pour le drive shaft (drive loop) est obligatoire. 9.6. Le "drive shaft" doit obligatoirement être peint en blanc. 9.7. Le "drive shaft" en acier seulement.

10. TRANSMISSION 10.1. Pour les Chevrolet, Turbo 350 complètement stock seulement. Aucune modification permise. 10.2. La transmission doit être compatible pour la marque, l'année et le modèle de l'auto. GM=FORD=DODGE. Autres models que Chevrolet, voir l'inspecteur. 10.3. Le support à transmission pourra être refait en tubes, mais devra respecter la position du support d'origine dans les 3 dimensions. La boîte de vitesse devra être fixée à sa position originale. 10.4. Devra être munie obligatoirement d'un torque 11"

minimum 10.5. Le torque devra peser 32 LBS minimum. 10.6. Torque racing et torque Véga interdits. 10.7. La transmission devra être fonctionnelle comme à l'origine et posséder toutes ses vitesses avant et arrière. 10.8. Le levier de vitesse au volant pourra être remplacé par un levier au plancher. 10.9. Un radiateur pour refroidir l'huile à transmission automatique sera accepté, en dehors de l'habitacle seulement.

11. ROUES

11.1. La largeur de la voie maximum avant et arrière est de 62 ½ mesurée au centre de la roue d'un côté à l'autre à 10 " du sol.(Référer 11.1 SEMI-PRO). 11.2. Poids de la roue 20lbs minimum. 11.3. Les roues doivent être en acier, 15"X 7" seulement et doivent avoir le même (offset) décentrage au choix des deux cotés. EX : (La normale est : camaro dimensions stock, metric 2" offset pour rejoindre le camaro sur la largeur) 11.4. (Shims) acceptés pour corriger la largeur centre en centre. 11.5. Aucune roue renversée ou mag d'aluminium, Aucune roue en alliage ex. Aluminium ou en magnésium, ne sera accepté. 11.6. Les "stud" et (nut) de roues 5/8" sont acceptés et recommandés.

12. PNEUS

12.1. 215-65-15 seulement. Marque au choix 420 tread wear 12.2. Le nom du fabricant doit rester lisible en tout temps. 12.3. Aucun pneu re-gravé "ou Groové" Il est permis de (buffer) droit mais pas en angle.

13. FREINS

13.1. La voiture doit freiner sur les quatre roues en tout temps. 13.2. Rotor d'origine ou de remplacement, ventilé ou pas accepté. 13.3. Les plaquettes en acier (racing) fortement recommandées 13.4. Huile haute température Racing recommandé. 13.5. Tuyaux de ventilation pour freins avant et arrière permis.

13.6. Freins Arrière 13.6.1. Tambour Ø9 ½ maximum avec assiette. 13.6.2. Aucuns freins à disques à l'arrière.

14. POIDS

14.1. Le poids minimum du véhicule devra être de 3400 LBS. avec moteur 305. Et de 3500 LBS. avec moteur 350 (Spec.). (Incluant le pilote) après la course avec 50% minimum à l'avant de l'auto et 53 % maximum du côté gauche. Tolérance de 1% après 30 tours, sur le poids total.

14.2. Il est permis d'ajouter du poids aux endroits de votre

choix, pour atteindre le poids minimum. Les pesées ne doivent pas être plus basses que le châssis.

15. ÉLECTRICITÉ

15.1. Le distributeur et la bobine d'allumage doivent être d'origine ou de remplacement stock. 15.2. Le démarreur devra toujours être en parfait état de fonctionner.

Démarreur de compétition permis. 15.3. Les voitures devront être en mesure de quitter les puits de ravitaillement ou la ligne de départ sans aucune aide extérieure. 15.4. La batterie doit être placée sous le capot ou sur le plancher. Dans le cas où elle serait boulonnée solidement sur le plancher, elle devra se trouver dans un caisson complètement fermé. EXEMPLE: Boîte de batterie pour les moteurs de bateau. 15.5. (Master switch) interrupteur de circuit primaire obligatoire.

16. MOTEUR

16.1. Moteur scellé fortement recommandé. 16.2. Moteur Spec 305 interdit. 16.3. Moteur américain V8 seulement. 16.4. Il sera permis d'inter-changer le moteur d'une carrosserie à une autre à la condition qu'il soit du même fabricant. 16.5. Le Moteur doit être à sa position d'origine. (Mesure entre le centre du vilebrequin et le "box steering"; 10" pour Camaro et 9.5" pour Métrique) aussi mesuré du centre du vilebrequin au côté droit intérieur du châssis. 16.6. Les supports de moteur doivent être stock, boulonnés ou soudés au choix. (Support fixe)

16.7. La configuration du moteur doit demeurer standard. Le terme "MOT" production "OEM" veut dire toute pièce fabriquée pour un véhicule de promenade de type familial; cela ne comprend pas les véhicules de haute performance ou édition limitée. 16.8. Tout numéro de pièce ou de moulage "CASTING" qui sera modifié ou altéré sur une pièce fera que celle-ci sera considérée illégale. 16.9. Toute pièce jugée douteuse ou illégale pourra être confisquée et être gardée jusqu'à la fin de la saison. Le refus de se conformer entraînera une suspension automatique. Le moteur doit sortir du véhicule le soir même et être marqué. 16.10. Poulie de vilebrequin (damper) de production en fonte d'un minimum de " de diamètre et d'un minimum de " d'épaisseur. 16.11. Poulie: d'origine en acier seulement. 16.12. Pompe à eau: de production en fonte seulement et à sa position d'origine. 16.13. Radiateur : 1 seul, emplacement original. Le radiateur d'aluminium est accepté. 16.14. Le système de refroidissement doit être à l'eau. Sans antigel. Aditif permis. L'installation du rejet d'eau doit être du côté droit du pare-brise. 16.15. Pompe à essence au choix, mécanique seulement et à son emplacement original. Sur le moteur. 16.16. Pompe à l'huile: doit être d'origine. 16.17. Panne à l'huile: Stock ou racing accepté et celle-ci doit être en acier. Les contenants d'huile externes sont interdits. 16.18. Le moteur pourra être balancé de la poulie en avant à la Ring-Gear. EX: piston, segments, vilebrequin, aucune modification ne sera tolérée.

16.19. Cam 16.19.1. Le "lift" maximum de l'arbre à came sera de .276" maximum. 16.19.2. Lifter hydraulique, Chevrolet, diamètre, 842" 16.19.3. Rockers de production en acier seulement. D'origine chaque marque. Chevrolet / 1.5. 16.19.4. Timing-chain d'origine ou timing-chain doubles seront acceptées.

16.20. Base 16.20.1. Le maximum de pouces cubes est de 305 pour G.M., 302 pour un FORD et 318 pour Chrysler.

16.20.2. Block stock, permis de percer .040" Maximum.

16.20.3. Stroke (course) du crank stock pour chaque model.

16.20.4. Bielles d'origine, studs racings accepté.

16.20.5. Il est permis de planer le bloc à condition que les pistons ne dépassent pas le block (dessus). Cependant, le travail doit être fait de façon conventionnelle. 16.20.6.

Seulement le vilebrequin (crank) d'origine est accepté.

16.21. Piston 16.21.1. Piston .040 millièmes over size maximum. 16.21.2. Les pistons creux cast seulement sont acceptés et doivent être obligatoirement a quatre valves "relieves" ou approuvé par l'inspecteur. 16.21.3. Piston et

bielles complet sans les segments (ring) et bagues (bearing); Poids minimum de : GM 1195 grammes Ford

1420g Dodge 1260g 16.21.4. Une cavité pour lubrifier la pine du piston sera acceptée. Pas de bushing. 16.21.5.

Pistons permis : 305, profondeur du creux :

0.110" avec tolérance de 0.010". / Chrysler : Flat top , deck minimum 0.060" .

16.22. Admission 16.22.1. Admission (INTAKE) : Les tubulures d'admission devront être d'origine en fonte, à deux barils. Les passages de la tubulure d'admission qui auront été soumis à une oxydation, sand blast, steel shot ou autre procédé seront considérés comme modifiés donc illégaux. Mesure maximum des trous d'admissions au carburateur : 1.720" . 16.22.2. Aucune tubulure d'admission (intake) d'alliage d'aluminium ne sera acceptée. 16.22.3. Le seul carburateur accepté est le Rochester 2 barils. Aucune modification permise. Mesure du diamètre Maximum de la base au papillon :..... 16.22.4. L'espace maximum entre l'admission et le carburateur est de .375", gasket compris. 16.22.5. Filtre à air : rond, maximum 14"x 4", assiette conventionnelle, pas de diffuseur. Pas d'entrée d'air forcé d'aucune sorte. 16.22.6. Les tubulures de réchaud du carburateur pourront être bouchées.

16.23. Échappement 16.23.1. Manifold d'échappement au choix. Maximum 2 1/2" de sortie. 16.23.2. Les collecteurs d'échappement "HEADERS" sont acceptés. 4 dans 1 seulement. Tubes primaire : 1 5/8 à l'extérieur maximum, sortie 3" Maximum. Les Headers jugés trop performant par l'inspecteur devront être remplacés. 16.23.3. Tubulure maximum de 3", de même dimension sur toute la longueur, indépendant des deux cotés, pas de

(Y) ou de (X) Pipe. 16.23.4. Headers Cross over interdit.

16.24. Têtes

16.24.1. Culasse: les seules têtes acceptées sont 336, 335, 441, 442, 444, 624, 882, 920, 993 ou l'équivalent (Numéro de casting).

16.24.2. Pas de têtes (vortec) ou de models qui utilise les (bolt pattern) plus récent.

16.24.3. Les guides de valves doivent demeurer de dimension d'origine.

16.24.4. Les têtes devront être de production ainsi que ces composantes.

16.24.5. Chevrolet, chambre à combustion de 56 cc. minimum.

16.24.6. Têtes 302 Ford 58 cc. Minimum. Dodge :65 cc. Minimum.

16.24.7. Il est permis de planer les têtes au volume permis. Cependant, le travail doit être fait de façon conventionnelle.

16.24.8. Runner d'intake 166 cc maximum.

16.24.9. Il est permis de couper les soupapes à un angle seulement et les sièges à trois (3) angles. Cependant, l'angle de dégagement intérieur ne doit pas dépasser .175" sur les sièges.

16.24.10. Polissage et porting interdit.

16.24.11. Soupapes

16.24.11.1. Les valves doivent être originales pour la tête et complètement stock. De remplacement stock permis.

16.24.11.2. Le diamètre de la tige doit être le même sur toute sa longueur.

16.24.11.3. Retainer : De production en acier seulement

16.24.11.4. Guide plates défendu. 16.24.11.5. Polissage interdit.

Chevrolet 305 Ford 302 Chrysler 318 Valve dia. Int. 1.840" 1.780" 1.880" Valve dia. ex. 1.500" 1.450" 1.517"

16.24.12. Les ressorts de valves devront être de dimension d'origine, maximum 1 pouce 250. 16.24.13. Les ressorts coniques ainsi que les ressorts doubles sont INTERDITS.

17. DIVERS

17.1. Les pertes d'huile d'essence ou d'eau seront vérifiées par les officiels avant le départ de la course.

17.2. Nonobstant les règlements, toute pièce raccordée ou faisant partie intégrale du moteur et jugée sécuritaire pour ce dernier sera acceptée. Dans le cas d'un doute, on vous recommande de communiquer avec l'inspecteur technique avant de dépenser temps et argent sur le moteur.

**TOUT CE QUI N'EST PAS LISTÉ OU DÉCRIT
DANS CE RÈGLEMENT EST STRICTEMENT
DÉFENDU.**

Corrigé le 17 décembre 2008.

ANNEXE A IMAGE